

A l'intérieur du périmètre de sécurité, le cours de la République (contre-allée gauche en montant), la rue Gambetta, la rue du 11 Novembre, la rue de Dunkergue et la rue de la Miséricorde sont réservés à la circulation des véhicules de secours et doivent être libres de tout obstacle.



POUR LES RIVERAINS

Le stade annexe (P2 sur le plan) situé entre le stade Pierre de Coubertin et le Centre Aquatique est en accès libre permanent et surveillé de 18h à minuit, du jeudi 22 août au dimanche 25 août.

POUR LES VISITEURS

L'espace de la Piboulette (P1 sur le plan) est en accès libre permanent et surveillé de 18h à minuit, du jeudi 22 août au dimanche 25 août.



Panneaux de signalisation et de stationnement

Nous vous invitons à être vigilants !

Chaque jour, en cohérence avec les animations de la fête, les informations inscrites sur les panneaux de signalisation de stationnement évoluent. Nous vous invitons à bien en prendre connaissance et à les respecter.

Pour des raisons de sécurité, tout véhicule qui sera stationné sur le périmètre réglementé fera l'objet d'une mise en fourrière.

Les véhicules munis d'une autorisation spécifique devront mettre en évidence leur laissez-passer en le posant derrière le pare-brise du véhicule.



Les numéros utiles

PC SECURITE: 04 68 94 58 30

Installé salle MARFAN (accès par les escaliers entre la Mairie et la Poste, direction Jardin de la Mairie). Pour les objets trouvés, renseignements, difficultés, n'hésitez pas à vous y rendre ou à contacter la permanence.

CIRCULATION / STATIONNEMENT

En cas d'enlèvement d'un véhicule par la fourrière, veuillez contacter dans un premier temps ce numéro pour être informé des démarches à effectuer.

FOURRIERE: 04 68 94 09 09

Le service de fourrière est assuré par la Sarl Bonnefon (Délégation de Service Public).

Les arrêtés réglementant la circulation et le stationnement sont consultables sur www.ville-castelnaudary.fr



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site ou la page Facebook de la ville

23^{ème} Fête du Cassoulet

SÉCURITÉ - STATIONNEMENT - CIRCULATION

La mairie vous informe

Madame, Monsieur,

Cette année, nous fêtons la 23^{ème} édition de la Fête du Cassoulet. Une fête qui au fil des années a largement dépassé les frontières de notre bassin de vie pour devenir un évènement incontournable dans notre belle région d'Occitanie.

Cette 23^{ème} édition s'annonce exceptionnelle, à la hauteur des espérances d'un public passionné et exigeant.

Pour faire en sorte que la fête soit belle, nous adoptons un dispositif de sécurité renforcé en coordination avec les services de l'Etat.

Ainsi pendant la durée de notre fête, un périmètre de sécurité sera créé en centre-ville avec une interdiction de stationnement et de circulation des véhicules sur ce secteur pendant les animations.

Aussi je vous invite à prendre connaissance du détail de ce dispositif grâce au plan détaillé en pages intérieures.

Ce périmètre sera interdit au stationnement et fermé à la circulation des véhicules à moteur du jeudi 22 août à 06h au lundi 26 août 2024 à 08h.

Cependant, afin d'alléger ces contraintes, l'accès sera autorisé et règlementé pour les riverains et les véhicules de livraison le jeudi 22 août de 06h à 16h, le vendredi 23 août de 06h à 13h, le samedi 24 août et le dimanche 25 août de 06h à 9h.

Pour des raisons de sécurité, j'appelle votre attention sur le fait que tout véhicule stationnant sur la voie publique hors de ces plages horaires fera l'objet d'une mise en fourrière.

Cependant, afin de vous apporter une solution de repli, nous mettons à votre disposition un parking gratuit et surveillé sur le stade annexe, accessible par l'avenue de l'Europe (entre le stade Pierre de Coubertin et le centre aquatique Pierre de Coubertin).

Je tenais à vous informer personnellement de ces dispositions afin que vous puissiez en tenir compte dans votre organisation. Bien entendu, j'invite les personnes qui n'en ont pas la nécessité d'éviter de pénétrer dans le périmètre du centre-ville ou de reporter leurs déplacements durant cette période.

Je vous remercie de votre compréhension et vous prie de nous excuser pour la gêne occasionnée par ces fortes contraintes de sécurité dont, j'en suis convaincu, vous comprendrez la pertinence.



CONCERTS GRATUITS

A CONTROL CONTROL OF THE PARTY OF THE PARTY











Périmètre général de sécurité de la Fête Interdit aux véhicules Du jeudi 22/08 au lundi 26/08

> Barrages filtrants Entrées piétons

Ronde des Kids **Samedi 24/08**

Parkings

de sécurité pour le Corso Fleuri Dimanche 25/08

Périmètre de sécurité Périmètre de sécurité et départ Ronde du Cassoulet

Extension du périmètre

Animations

Samedi 24/08

Informations pratiques

Au fil de la fêté

Pour le bon déroulement et la sécurité des festivités, des mesures sont prises en fonction des animations (accès, circulation, stationnement): en voici le détail et nous vous invitons à prendre vos dispositions.

Du jeudi 22 à 14h au lundi 26 août à 8h

Périmètre général de sécurité

INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE SECURITE **EXCEPTION VEHICULES: UN SEUL POINT D'ENTREE**

réservé uniquement aux riverains et aux véhicules de réapprovisionnement et de livraison aux jours et horaires suivants:

 Jeudi 22 août de 6h à 14h Vendredi 23 août de 6h à 13h Samedi 24 août de 6h à 9h Dimanche 25 août de 6h à 9h

Le point d'entrée des véhicules sera situé rue du 11 Novembre et le point de sortie des véhicules à l'intersection de l'allée du Cassieu et la rue du Sol (points bleus sur le plan), sauf le samedi matin : sortie par la rue du 11 Novembre.

Samedi 24 août

La Ronde du Cassoulet La Ronde des Kids

LE STATIONNEMENT SERA INTERDIT à partir de 6h quai du Port.

LA CIRCULATION SERA INTERDITE à partir de 9h sur le parcours des courses.

RÉTABLISSEMENT DE LA CIRCULATION SANS PRÉAVIS SAUF DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA FÊTE.

Samedi 24 août

Animations sur terre et sur l'eau

LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION **SERONT INTERDITS** à partir de 6h quai du Port.

Dimanche 25 août

Le grand corso fleuri

Pour permettre le bon déroulement et la sécurité du défilé, le périmètre de sécurité sera étendu (voir plan ci-contre).

LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION **DE TOUT VEHICULE SERONT INTERDITS**

à compter de 8h jusqu'à 20h sur les axes suivants :

- rue de Dunkerque depuis le carrefour de la rue Riquet ;
- rue Marfan à hauteur de l'intersection de la rue de la Terrasse:
- rue du Général Dejean (de la rue de Dunkerque à la rue de la Miséricorde) :
- rue du Maréchal Foch (de la rue du Général Dejean à la rue de Dunkerque);
- rue de la Miséricorde dans sa totalité.

Piétons :

des points d'entrée sécurisés

L'entrée des piétons sera organisée à partir du jeudi 22 août à 18h et jusqu'au dimanche 25 août à 22h, avec mise en place de contrôles filtrants durant les horaires de la fête.

Ces contrôles seront assurés par des vigiles sur les points d'accès matérialisés sur le plan.